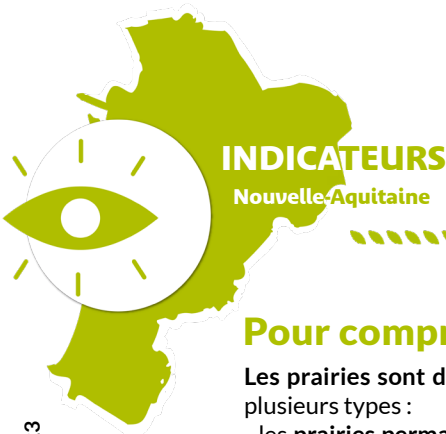




Évolution des Surfaces de prairies

Pour comprendre

Les prairies sont des milieux herbacés destinés à l'alimentation des animaux, fauchés et/ou pâturés. Elles sont de plusieurs types :

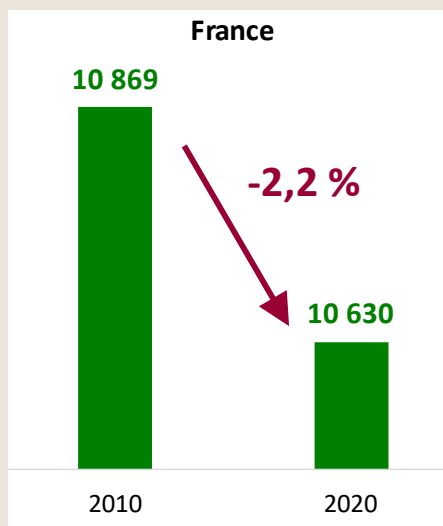
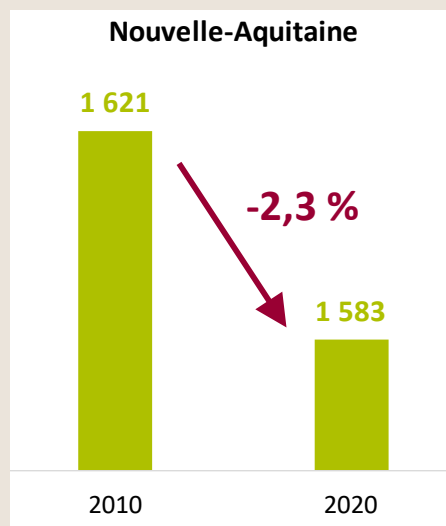
- les **prairies permanentes** (prairies naturelles, prairies ensencées de 6 ans ou plus, prairies peu productives comme les parcours, estives et landes), souvent regroupées sous la dénomination «surface toujours en herbe» ou STH ;
- les **prairies temporaires**, composées de graminées fourragères parfois mélangées à des légumineuses, ensencées depuis 5 ans ou moins.

Les prairies artificielles, ensencées uniquement en luzerne ou en légumineuses fourragères (trèfle violet, sainfoin, etc.), ne sont pas prises en compte dans cet indicateur. (définition Agreste adaptée par rapport aux critères de la Politique Agricole Commune)

L'indicateur mesure l'évolution de la surface des prairies en Nouvelle-Aquitaine. Un taux d'évolution négatif témoigne de la non préservation des surfaces de grands ensembles prairiaux.

Repères

Évolution des surfaces de prairies entre 2010 et 2020 (en milliers d'hectares)



Entre 2010 et 2020, la surface des prairies a diminué de 2,3 % en Nouvelle-Aquitaine, passant de 1 621 à 1 583 milliers d'hectares. L'évolution en France est similaire (-2,2 %).

Source : Agreste, Recensement agricole 2010, 2020.

Enjeux

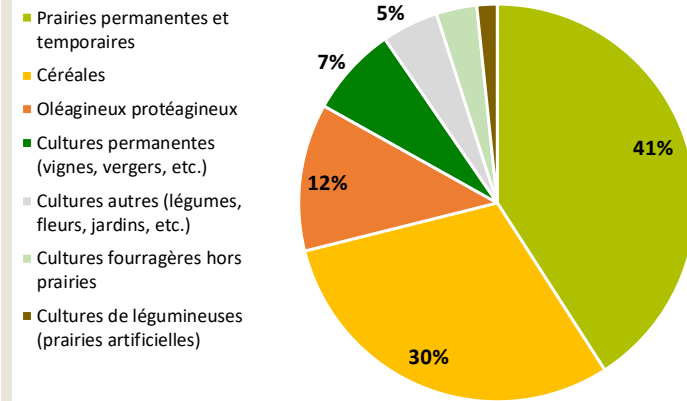
Les prairies, et plus particulièrement les prairies permanentes, abritent une biodiversité importante. Elles sont le **refuge d'espèces végétales et animales menacées, et d'espèces «ordinaires» qui tendent à devenir moins abondantes.**

La régression des prairies entraîne la disparition de fonctions positives pour l'être humain et l'environnement. Elles sont reconnues pour assurer de nombreux services écosystémiques : approvisionnement (production de fourrage), régulation (régulation des ravageurs et des pollinisateurs, épuration de l'eau, rempart contre l'érosion et les inondations, stockage de carbone), support (fertilité des sols) et culturel (particularité paysagère).

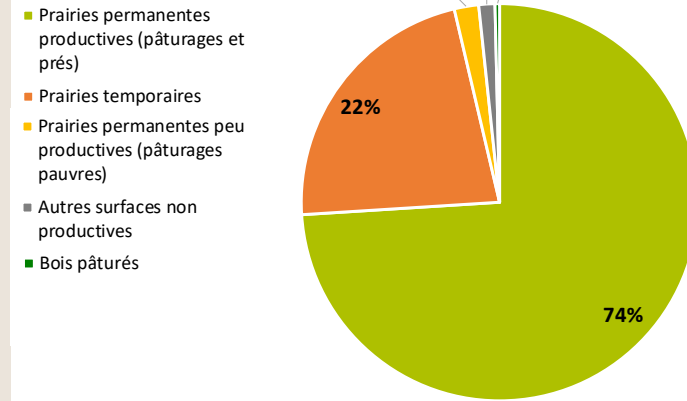
Elles représentent le milieu agricole qui a le plus régressé ces dernières années, en raison de la conversion agricole et de l'artificialisation. La diversité d'espèces et l'état fonctionnel des prairies dépendent beaucoup des pratiques agricoles. Ainsi, la biodiversité du sol (champignons, lombrics, etc.) et la flore spontanée sont fragilisées par le travail mécanique du sol et l'utilisation d'intrants. En 2017, près de 60 % des prairies permanentes de la région n'étaient pas enrichies en engrais azotés, contre un quart des prairies temporaires (Agreste, 2022).

Détail des surfaces en Nouvelle-Aquitaine en 2020

Surface par type de culture



Surface par type de prairie



Les prairies permanentes et temporaires représentent **41 % de la surface agricole utilisée** en Nouvelle-Aquitaine (40 % en France). Cette part est restée stable entre 2010 et 2020, alors qu'elle était en recul les décennies précédentes.

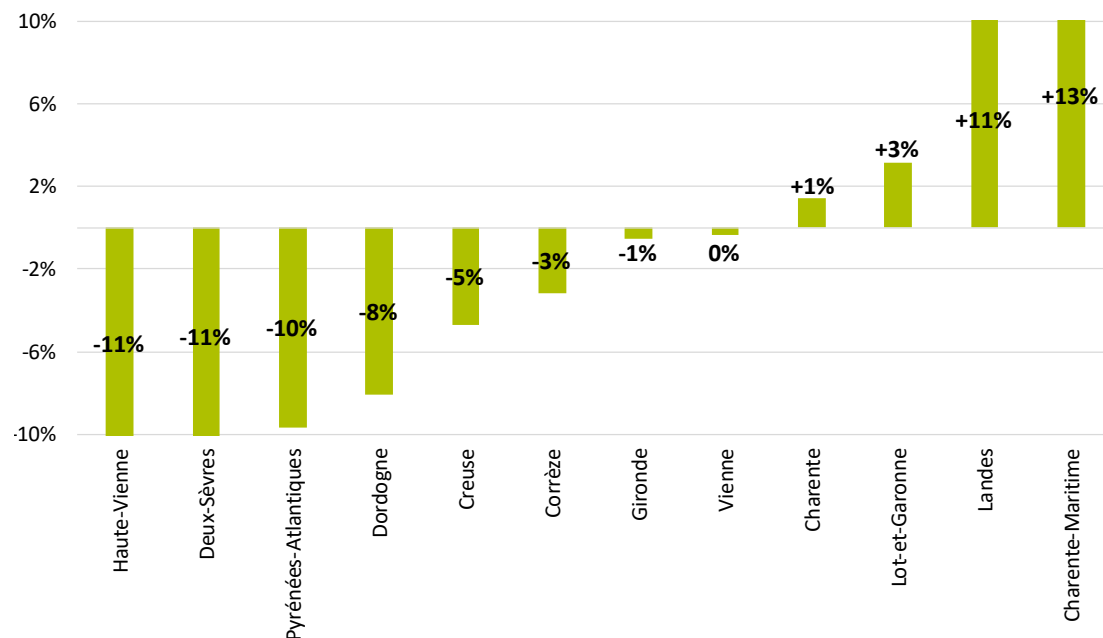
Les cultures fourragères (maïs ensilage) ne représentent que 3 % de la SAU, mais elles constituent une ressource complémentaire pour les exploitants après des années de sécheresse (2018, 2019), quand les herbages n'assurent pas une production suffisante pour nourrir le bétail.

A l'échelle régionale en 2020, **trois quarts des surfaces de prairies sont des prairies permanentes**, principalement des pâturages naturels ou des prairies ensemencées depuis plus de 5 ans (74 %), et dans une faible proportion des prairies peu productives (2 %).

Les prairies temporaires représentent 22 % de la surface totale des prairies en Nouvelle-Aquitaine. Elles sont majoritaires en Deux-Sèvres, où elles couvrent 60 % de la SAU. Elles sont principalement ensemencées en graminées, avec une proportion de légumineuses inférieure à 20 %.

Source : Agreste, Recensement agricole 2020. / Informations complémentaires : Agreste Etudes Nouvelle-Aquitaine, 2022.

Évolution des surfaces de prairies par département entre 2000 et 2020

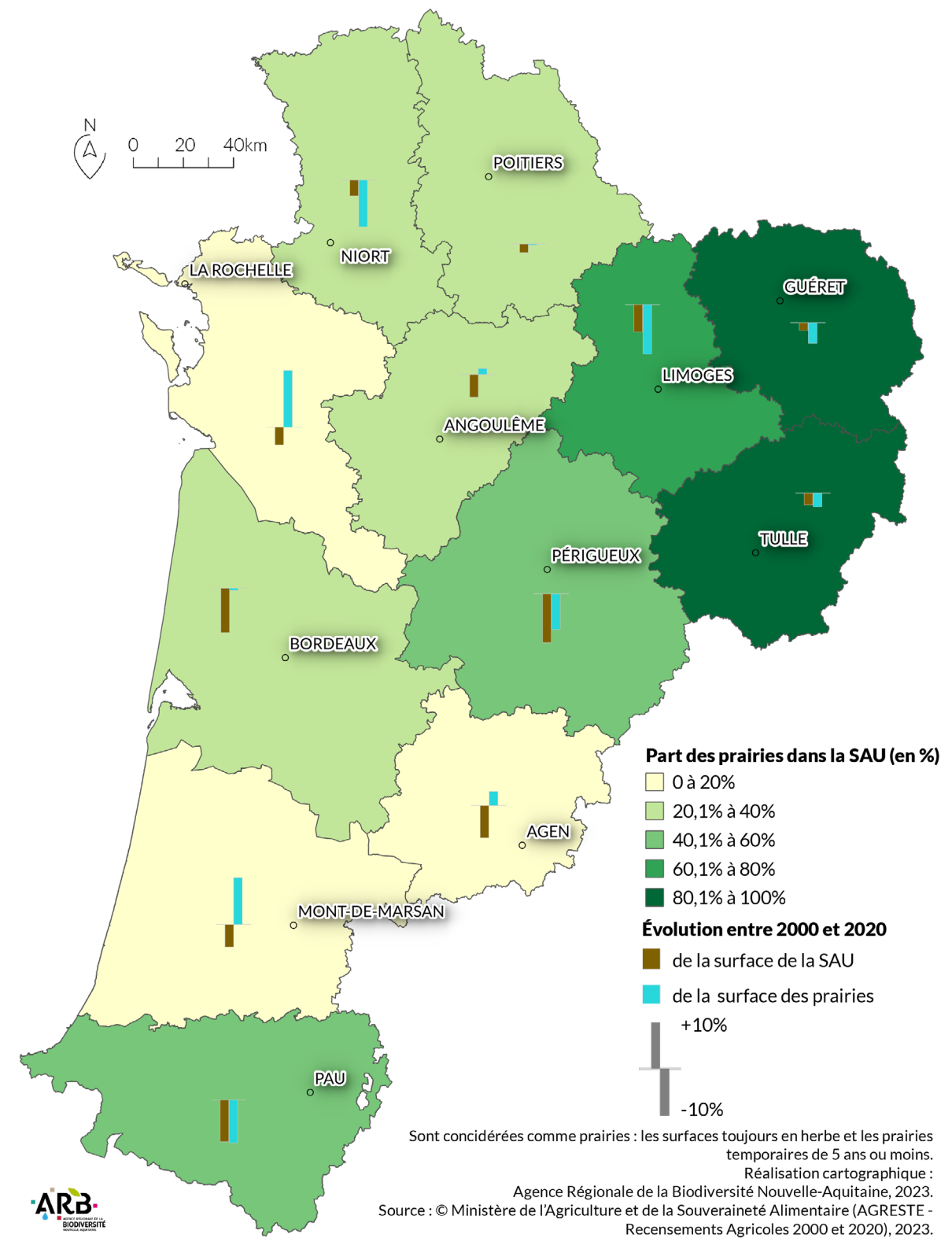


Les prairies sont principalement localisées dans les territoires de pastoralisme (élevage extensif). **Dans les départements limousins, elles représentent plus de trois quarts de la surface agricole utilisée** (90 % en Corrèze, 83 % en Creuse et 77 % en Haute-Vienne) en 2020. Dans les Pyrénées-Atlantiques, les prairies couvrent 57 % de la SAU, dont environ 20 % de pâturages maigres. En Dordogne, elles occupent la moitié de la SAU.

Les prairies représentent une proportion plus faible dans le reste du territoire régional, malgré la présence de **prairies à forts enjeux écologiques le long des fleuves, estuaires et dans l'arrière-littoral** (prés inondables du Marais poitevin et dans l'estuaire de la Gironde notamment).

Les surfaces de prairies ont régressé dans la plupart des départements entre 2010 et 2020, sauf dans les Landes, le Lot-et-Garonne, la Charente et la Charente-Maritime, où elles sont en progression.

Source : Agreste, Recensement agricole 2000, 2020. / Informations complémentaires : Agreste Etudes Nouvelle-Aquitaine, 2022.



Objectifs

La Stratégie Régionale pour la Biodiversité 2023-2032 fixe l'objectif d'*augmenter la résilience des espaces agricoles, stopper la disparition des éléments bocagers (prairies, haies, mares) et les restaurer avec l'appui du monde agricole et par le développement de l'agroécologie.*

La Politique Agricole Commune (PAC) 2023-2027 met en place des aides incitatives pour assurer la préservation des prairies, en particulier les prairies permanentes :

- Le calcul des aides (écorégime) valorise la part des surfaces de prairies dans la SAU de l'exploitation et le non labour d'au moins 80 % des prairies permanentes.

- Une aide supplémentaire est octroyée pour soutenir certains types de production, dont les cultures fourragères et les élevages en pâturage.

- Toutes les aides sont conditionnées au respect de certaines règles. Les prairies dites «sensibles» (présentes dans les zones Natura 2000) ne doivent être ni labourées ni traitées avec des produits phytosanitaires. Chaque région doit aussi maintenir un ratio de prairies permanentes. En cas de diminution de ce ratio, les exploitants agricoles peuvent être tenus de demander une autorisation pour retourner des prairies, voire soumis à l'obligation de réimplanter des prairies permanentes s'ils ont retourné des prairies l'année précédente.

Méthode

FORMULE DE CALCUL DE L'INDICATEUR

$$\frac{(\text{surface des prairies N+1}) - (\text{surface des prairies N})}{(\text{surface des prairies N})} \times 100$$

LES DONNÉES

- > **Sources** : Les recensements agricoles - Agreste. --> Possibilité de faire des estimations de l'indicateur entre deux périodes de recensement à partir des données des enquêtes dites «structures des exploitations agricoles» (ESEA).
- > **Fréquence d'actualisation** : Tous les 10 ans avec les recensements agricoles.
Tous les 3-4 ans avec les enquêtes ESEA.
- > **Territoire à l'étude** : région, départements.

LIMITES DE L'INDICATEUR

- > Pour le recensement agricole de 2020, la méthodologie de collecte des données a changé par rapport au recensement de 2010. Il est donc préférable d'agréger les surfaces de prairies permanentes et temporaires pour avoir des tendances d'évolution cohérentes, même si les prairies permanentes sont plus riches d'un point de vue écologique.
- > L'indicateur n'intègre ni les pratiques de gestion de ces milieux, ni leur connectivité ou leurs relations fonctionnelles, qui sont pourtant des déterminants de la biodiversité.
- > À partir du recensement agricole de 2020, les bois pâturés sont inclus dans les surfaces de prairies (5 854 ha en 2020, soit 0,4 % de la surface des prairies).

Pour en savoir plus

- > Agreste, Les prairies néo-aquitaines exploitées en majorité pour le pâturage, Études Nouvelle-Aquitaine, avril 2022 n°32 : https://draaf.nouvelle-aquitaine.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/AgresteNA_Etudes_32_Avril2022_Prairies_cle8e5151.pdf
- > Agreste : Dataviz, toutes les données du recensement agricole 2020 : <https://vizagreste.agriculture.gouv.fr/>
- > Conservatoire botanique du Massif Central : Les prairies à flore diversifiée : <https://projets.cbnmc.fr/prairies/>



Prairie © Lucile Brunaud

Cette fiche indicateur a été rédigée, mise en page et illustrée par l'ARB NA.

Action
financée par :



RÉGION
Nouvelle-
Aquitaine

avec le
soutien de :

